



**PRÉFET  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 4 juin 2021

### **OUVERTURE EXCEPTIONNELLE DES COMMERCES LES DIMANCHES 13 ET 20 JUIN 2021**

En accord avec les préconisations de la ministre du Travail et après consultation des chambres consulaires et des partenaires sociaux parmi lesquels les organisations syndicales ainsi que patronales, représentantes des filières et secteurs économiques, Pascal MAILHOS, préfet du Rhône, a décidé par arrêté en date du 31 mai 2021, de permettre à l'ensemble des commerçants du Rhône et de la métropole de Lyon l'ouverture de leurs établissements les dimanches 13 et 20 juin 2021.

Cette décision a été prise afin d'aider les entreprises à faire face à la situation exceptionnelle de crise sanitaire qui affecte leur activité. Ces ouvertures se feront en pleine conformité avec les dispositions du Code du Travail, qui prévoient des droits garantis aux salariés, prévus par les articles L. 3132-25-3 et L. 3132-25-4 du code du travail, parmi lesquels le principe de volontariat du salarié pour le travail dominical, ou encore le fait que la dérogation au repos dominical doit conduire l'employeur à donner le repos hebdomadaire par roulement à ses salariés.

**Cabinet du préfet de la région  
Auvergne-Rhône-Alpes**

Préfecture du Rhône – 69003 Lyon Cedex 03  
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet\_69